

Figures et devenir de la subjectivité chez Foucault. Subjectivation et puissance d'agir.

Van Caillie Céline

Introduction : l'analytique du pouvoir

Notre recherche part des analyses foucaaldiennes du pouvoir afin d'interroger le devenir de la figure du sujet. Il s'agit donc de s'inscrire dans la nouvelle « analytique du pouvoir » amorcée par Foucault et de s'intéresser à la révision du concept de sujet qu'elle induit.

Principes de l' « analytique du pouvoir » : (La volonté de savoir, p.121-135)

- Ne pas partir du centre ou du sommet (des institutions ou de l'Etat)
- Ne pas réduire le pouvoir au fonctionnement de la règle ou de la loi (légal-illégal/interdit/contrainte)
- Ne pas penser le pouvoir en termes de domination (unitaire et répressive)

Mais

- Penser la multiplicité des rapports de forces ; partir de la périphérie, du bas, de l'exercice du pouvoir dans un jeu de relations polarisées, hétérogènes et mobiles
- Penser la productivité des relations de pouvoir, sa « positivité »
- Leur immanence au domaine où elles s'exercent (plutôt que de s'imposer de l'extérieur à un domaine d'extérieur, les relations de pouvoir produisent ce domaine comme champ d'action/ Leçon de l'Histoire de la folie)

« (...) les relations de pouvoir », comme l'écrit Michel Foucault dans *La volonté de savoir*, « ne sont pas en position de superstructure, avec un simple rôle de prohibition ou de reconduction ; elles ont, là où elles jouent un rôle directement producteur. » (La Volonté de Savoir, p. 124)

Or, cette analytique du pouvoir s'accompagne d'une réforme de la compréhension du sujet : si Foucault nous invite à nous affranchir d'une conception du pouvoir en termes de transcendance et d'interdit pour penser la productivité immanente de celui-ci, le pouvoir ne va plus être pensé comme ce qui s'impose de l'extérieur au sujet, et le sujet va apparaître constitué dans les relations de pouvoir. Ce qui m'intéresse, c'est la manière dont l'analytique du pouvoir fait apparaître des « procédures de subjectivations », c'est-à-dire les procédures par lesquelles les sujets sont amenés à se constituer et à se lier à eux-mêmes selon des modalités pratiques et théoriques historiques qui dessinent les figures possibles du sujet. L'analytique du pouvoir proposée par Foucault renonce à penser le sujet comme une instance originaire, un donné naturel ou un invariant anhistorique, sur lequel viendraient se greffer le pouvoir. Il tend au contraire à faire voir la manière dont le sujet est toujours formé dans et par les relations de pouvoir au sein des régulations normatives. L'analytique du pouvoir, c'est précisément alors l'analyse des dispositifs socio-historiques de savoir-pouvoir qui instituent positivement le sujet en tant que sujet (sujet du savoir, du pouvoir et dans la relation à soi) ou l'exposent également à la possibilité d'être un mauvais sujet.

C'est cet abandon du sujet comme sujet fondateur qui m'intéresse, et plus particulièrement, la manière dont une telle reconceptualisation du sujet nous amène à repenser l'action ou la puissance d'agir. [Agir en tant qu'inaugurer quelque chose ; lié à une dimension d'invention, de nouveauté et d'imprévisibilité ; création d'effets qui modifient le monde.] Car, si le sujet apparaît comme toujours-déjà pris dans des relations de pouvoir qui dessinent les frontières de sa subjectivation - relations de pouvoir qui l'instituent en tant que sujet – peut-on alors penser une action qui ne reproduise pas l'institué et une véritable puissance d'agir ? Si les relations de pouvoir

n'annulent pas les pratiques subjectives, et si les pratiques subjectives ne sont pas contrariées par un pouvoir extérieur mais activées par un pouvoir qui les travaille de façon immanente, cela réduit-il les sujets et leur activité à n'être que des effets ou de simples relais d'un pouvoir qui dessinerait les frontières de la subjectivité de façon hétéronome ? Hétéronomie qui ne signifierait pas, dans le cadre foucauldien, une transcendance ou une extériorité du pouvoir vis-à-vis de la subjectivité mais une constitution de soi via un principe autre – institution du sujet dans l'hétéronomie. Institution du sujet d'autant plus hétéronome que ce qui constitue le sujet et l'amène à être, ce serait cette altérité normative par rapport à laquelle le sujet ne préexisterait pas. Toute émancipation du sujet serait-elle alors impossible ? Foucault serait-il en mesure ou non de penser une action qui transforme l'ordre des choses ?

Pour répondre à ces questions, examen plus minutieux de la réflexion foucauldienne sur la productivité et la positivité du pouvoir. Réflexion dans laquelle je distinguerai 3 formulations ou inflexions majeures (disciplinaire – biopolitique – gouvernementalité) à partir desquelles je réfléchirai les procédures de subjectivation.

Pouvoir disciplinaire versus pouvoir de souveraineté :

C'est à la faveur de son étude du pouvoir disciplinaire que Foucault commence à poser explicitement les bases de son « analytique du pouvoir ». Pouvoir disciplinaire que Foucault, dans son cours sur Le pouvoir psychiatrique (1973-74), oppose au pouvoir de souveraineté :

Le pouvoir de souveraineté : 1/pouvoir de prélèvement, partiel et ponctuel ; 2/ renvoie à un fondement originaire et absent qu'il réactualise de manière périodique par des rites et symboles ; 3/rapports enchevêtrés et hétérogènes ; 4/individualisation du pouvoir.

Par contraste,

Le pouvoir disciplinaire : 1/ action qui vise à s'assurer une prise exhaustive sur le corps, et le temps de l'individu ; 2/action continue qui s'exerce via la permanence du contrôle et de l'exercice ; 3/rapports de pouvoir qui forment un système hiérarchique dans lequel chaque élément occupe une place spécifique ; 4/anonymat du pouvoir et individualisation de la « fonction sujet ».

Opérations du pouvoir disciplinaire :

- vise à s'assurer une prise au niveau même de la « mécanique » du corps – de ses mouvements, de ses gestes, de ses attitudes, de sa rapidité
- décompose une multiplicité pour mettre en place un quadrillage serré du temps et de l'espace permettant le contrôle (surveillance constante et anonyme – à la fois absolument indiscrette, rien ne lui échappe, et absolument discrète, silencieuse et anonyme) et la coordination de ces éléments en vue d'une efficacité accrue
- évalue et classe à l'aune d'une norme donnée

Dresser, évaluer, mesurer, ordonner, subordonner, corriger, sélectionner, exclure pour mieux corriger, tels sont les opérations du pouvoir disciplinaire, dont Foucault montre bien que, loin d'opérer un simple partage entre le licite et l'illicite ou le légal et l'illégal, elles induisent surtout (par la constance de la surveillance, de l'exercice et de l'évaluation) des techniques de gestion des multiplicités et des individus, la création d'espaces de classification, mais également des modes d'être spécifiques par la régulation normative des comportements, etc.

Le pouvoir disciplinaire s'exerce via la production de normes à la fois prescriptives (définition d'un certain mode d'être), sélectives (instruments de classement et hiérarchisation) et correctives (outil d'un partage entre le plus ou moins conforme permettant d'intervenir sur les écarts qui se produisent vis-à-vis des normes), et rend les corps d'autant plus obéissants qu'ils sont dociles, majore la force d'utilité économique tout en diminuant les forces politiques de résistance qui pourraient en résulter.

Cette analyse permet ainsi à Foucault de mettre en lumière les « procédures d'assujettissement » inhérente à la discipline, la manière dont elle constitue les corps comme sujets. L'allure, ou la conduite, du sujet n'est pas, dans le pouvoir disciplinaire, antérieure aux mécanismes de régulation normative qu'il met en œuvre. Le pouvoir disciplinaire façonne l'individu par son exercice. Ce que l'étude des disciplines donne à penser, ce sont « ces corps constitués comme sujets par les effets de pouvoir » (Cours du 14 janvier 1976, p. 180).

« Il ne faut donc pas, je crois, concevoir l'individu comme une sorte de noyau élémentaire, atome primitif, matière multiple et muette sur laquelle viendrait s'appliquer, contre laquelle viendrait frapper le pouvoir, qui soumettrait les individus ou les briserait. En fait, ce qui fait qu'un corps, des gestes, des discours, des désirs sont identifiés et constitués comme individus, c'est précisément cela l'un des effets premiers du pouvoir ; c'est-à-dire que l'individu n'est pas le vis-à-vis du pouvoir, il en est, je crois, l'un des effets premiers. L'individu est un effet du pouvoir et il est en même temps, dans la mesure même où il est un effet, un relais : le pouvoir transite par l'individu qu'il a constitué. » (Cours du 14 janvier 1976, p. 180.)

Le pouvoir disciplinaire, pour Michel Foucault, est individualisant. Individualisation par le pouvoir peut être comprise en un double sens : 1/d'une part, le pouvoir par la surveillance continue et le savoir qu'elle constitue dans ce contrôle permanent conduit à rapporter un ensemble de mouvements, de gestes et d'énoncés à une unité globale et homogène qui serait l'individu ; 2/d'autre part, le pouvoir par sa visée normalisatrice conduit l'individu à accomplir certaines actions, à se conduire d'une certaine manière, à produire des énoncés qui sont rapportés à la place et la fonction qui qualifient son individualité et qu'il est amené à reconnaître et à incarner comme son identité.

Or, cette individualisation de la fonction sujet par le pouvoir correspond à la subjectivation du corps. Dans *Le pouvoir psychiatrique*, Michel Foucault écrit : « En fait, l'individu est le résultat de quelque chose qui lui est antérieur et qui est ce mécanisme, toutes ces procédures qui épinglent le pouvoir politique sur le corps. C'est parce que le corps a été "subjectivé", c'est-à-dire que la fonction-sujet s'est fixée sur lui, c'est parce qu'il a été psychologisé, parce qu'il a été normalisé ; c'est à cause de cela que quelque chose comme l'individu est apparu, à propos de quoi on peut parler, on peut tenir des discours, on peut essayer de fonder des sciences. » (58) L'individu, le sujet des sciences humaines, le sujet comme entité, unité cohérente qui fonde un ensemble d'actions et d'intention, est, à suivre Foucault, un artéfact, effet artificiel du pouvoir. Le sujet et les propriétés qui lui sont attribuées ne sont pas antérieurs au pouvoir mais en découlent. Le sujet est toujours socialement constitué par les normes.

« On peut dire d'un mot que le pouvoir disciplinaire, et c'est là sa propriété fondamentale, fabrique des corps assujettis ; il est individualisant [en cela seulement que] l'individu [n'est] pas autre chose que le corps assujetti. » (Le pouvoir psychiatrique, p. 57.)

Concernant la figure du sujet :

- le sujet apparaît modelé par le pouvoir versus sujet souverain
- pas extérieur au pouvoir mais sujet du pouvoir (génitif objectif : sur lequel le pouvoir s'exerce ; génitif subjectif : qui relaie le pouvoir par la mise en œuvre des régulations normatives dans son propre agir)

Problématiser la puissance d'agir :

- le sujet n'est pas le fondement absolu et indépendant de l'action
- action s'ancre toujours dans un champ normatif qui la rend possible

Toutefois, l'étude des disciplines en pensant la productivité contraignante des normes n'implique pas la dislocation radicale de l'action dans la reconduction des effets du pouvoir par le sujet. Le sujet indiscipliné apparaît comme un élément essentiel pour penser une action qui ne soit pas la reconduction normative d'un modèle. En effet, Michel Foucault, dans *Le pouvoir psychiatrique*,

affirme, à propos du pouvoir disciplinaire qu'il introduit un partage entre normal et anormal, l'anormal étant ce qui entrave, fait obstacle à la régulation normative.

« Les systèmes disciplinaires qui donc classent, hiérarchisent, surveillent, etc., le point où ils vont achopper, ça va être ceux qui ne peuvent être classés, ceux qui échappent à la surveillance, ceux qui ne peuvent pas entrer dans le système de distribution ; bref, ce sera le résidu, l'irréductible, l'inclassable, l'inassimilable. »

L'anormal est l'individu rétif, qui résiste de l'intérieur des relations de pouvoir au gouvernement de soi que la norme prescrit. Il est l'irréductible de l'entreprise disciplinaire. Il est une limite interne au pouvoir disciplinaire qui au cours même de son exercice désigne des points de résistance, des résidus qu'il vise à réintégrer, à corriger et à réintroduire dans le champ de la normalité. Le pouvoir disciplinaire désigne un inassimilable contre lequel la puissance normative vient buter et qui relance son effort. Ce partage implique deux choses. La possibilité de la résistance est contemporaine de l'exercice du pouvoir disciplinaire.

Cependant, on pourrait faire deux objections à Foucault s'il s'en était tenu à l'étude du pouvoir disciplinaire pour inaugurer sa nouvelle analytique du pouvoir.

1/ La première objection consiste à affirmer que si l'indiscipliné est désigné par la discipline, qui relance ainsi sa puissance normative et son exercice en déterminant des points de butées (qu'il s'agit de remettre en conformité), alors on aurait un jeu du pouvoir avec lui-même. Ce dont rendrait compte cette résistance, ce serait de la mobilité du pouvoir et non pas possibilité pour le sujet d'instaurer un mode d'être propre de façon autonome.

2/La seconde, moins caricaturale, consiste à souligner que la discipline, si elle produit des sujets, le fait essentiellement sur le mode de la contrainte. Si l'on est plus dans le modèle de la répression où le pouvoir s'impose de l'extérieur à une instance originaire, on pourrait cependant penser que formuler ainsi la constitution normative du sujet à partir des procédures de régulation disciplinaire s'en tient à interioriser et dépersonnaliser la domination. Le sujet serait non plus subordonné à une entité politique définie (la classe bourgeoise par exemple) mais soumis à la puissance anonyme de la discipline jusque dans son être même. La résistance s'exprimant alors essentiellement en terme négatif d'opposition aux formes de subjectivité (et aux procédures de subjectivation qui les règle), de desubjectivation, sans que l'action puisse signifier autre chose que la négation de ce qui est.

Du pouvoir disciplinaire à la biopolitique :

Dans le cours suivant cette étude du pouvoir disciplinaire, *Il faut défendre la société* (1975-76), Foucault élargit sa perspective et passe d'une analyse du pouvoir disciplinaire à l'étude d'une autre technologie de pouvoir : la biopolitique. Passage d'un pouvoir disciplinaire « contraignant » à un pouvoir de « compensation » en apparence plus lâche :

Alors que le pouvoir disciplinaire était 1/un pouvoir individualisant 2/ qui prend le corps pour objet de son exercice (1975-76, p.215),

la biopolitique apparaît comme 1/un pouvoir massifiant 2/qui se fixe pour objet d'intervention l'espèce (l'homme-vivant) (1975-76, p. 216)

La biopolitique se place ainsi à un autre niveau ou une autre échelle :

- Elle prend pour objet, non pas l'individu comme singularité somatique, mais la population : corps collectif animé par de lois propres à la vie.
- C'est un pouvoir non pas d'interdiction ou de contrainte mais de maximalisation, d'optimisation, d'induction, d'incitation, de compensation sur des phénomènes généraux (qu'il s'agit d'étudier et de connaître) pour installer une certaine homéostasie, un équilibre, une moyenne autour de l'aléatoire qui peut affecter la population.

Cependant, s'il y a passage du dressage individuel à la régulation de mécanismes globaux, la norme reste l'élément commun de ces deux technologies de pouvoir.

« D'une façon plus générale encore, on peut dire que l'élément qui va circuler du disciplinaire au régularisateur, qui va s'appliquer, de la même façon, au corps et à la population, qui permet à la fois de contrôler l'ordre disciplinaire du corps et les événements aléatoires d'une multiplicité biologique, cet élément qui circule de l'un à l'autre c'est la "norme". La norme, c'est ce qui peut aussi bien s'appliquer à un corps que l'on veut discipliner, qu'à une population que l'on veut régulariser. » (1975-76, p. 225.)

Toutefois, on notera l'inflexion suivante un an plus tard : Dans *Sécurité, Territoire, Population* (1977-78), Foucault décrira :

- Le pouvoir disciplinaire comme un pouvoir de normation : ce qui est premier c'est la norme. La discipline pose d'abord un étalon et son opération consiste conformer à ce modèle, mesurer à l'aune de celui, etc. et à opérer un partage à partir de celui-ci entre le conforme et le non-conforme.
- Alors que la biopolitique, qui prend pour objet la population et analyse les phénomènes globaux et récurrents qui s'y produisent, serait quant à elle un pouvoir de normalisation : ce qui sera premier ce sera le normal. La biopolitique prend pour objet les distributions récurrentes. Elle s'efforce de repérer une certaine courbe « normale » dans les processus globaux qui traversent une population. Courbe qui précède et détermine le jeu normatif que va opérer le pouvoir par rapport aux écarts qui se produisent (1977-78, p. 58-59.).

Quels effets concernant les processus de subjectivation ?

Impression qu'étude de la population abandonne les procédures d'assujettissement pour deux raisons :

- 1/ la population comme sujet semble préexister à son étude et à sa régulation ;
- 2/ le pouvoir d'optimisation, de compensation, d'incitation ou de maximisation dans lequel consiste la biopolitique, dans la mesure où elle s'ancrerait dans des phénomènes naturels ne serait plus de l'ordre de la contrainte. Le jeu de la normalisation serait beaucoup plus lâche. Ce serait une sorte de laisser-aller ou d'aménagement qui laisse place au déploiement relativement libre des mécanismes de la vie de la population.

Cependant :

- Il faut souligner que chez Foucault, une expérience ne préexiste jamais aux dispositifs de pouvoir-savoir qui en dessinent les contours comme champ dans lequel les relations de pouvoir vont pouvoir jouer.
- Le relatif « relâchement » que donne à penser la biopolitique occulte deux éléments importants : d'une part elle s'emboîte sur et suppose les disciplines ; d'autre part, le relatif « laisser aller » signifie en réalité des mécanismes de pouvoir plus fins et plus discrets, et dès lors peut-être plus incidiels.

Toutefois, le passage à la biopolitique est important car il permettra à Foucault de reformuler les termes de son analytique du pouvoir. Ce qui nous permettra de repenser les processus de subjectivations et la puissance d'agir qui peut se loger dans les relations de pouvoir.

Des normes à la gouvernementalité :

Avec cet élargissement de perspective de l'anatomo-politique à la biopolitique, Foucault déplace progressivement les termes de la question du pouvoir : avec l'étude de la population comme objet du pouvoir, Foucault, (essentiellement à partir de *Sécurité, Territoire, Population*), relèguera au second plan le vocabulaire la normativité (normation disciplinaire et normalisation biopolitique) pour finalement penser le pouvoir en termes de gouvernement et de gouvernementalité. Comme Foucault le note lui-même, à mesure qu'il parle de la population, un mot apparaît et revient finalement sans cesse ; « c'est le mot de "gouvernement" » (1977-78, p. 77). Il adoptera alors une perspective centrée autour de ces termes de gouvernement et de gouvernementalité qui donnera à

penser les relations de pouvoir : comme des actions sur des actions, *relations* de conduite ou de direction, disposition ou aménagement d'un champ de possible, . (« Le sujet et le pouvoir », DE n°306.) La suite de son travail, plutôt que d'approfondir le champ de la biopolitique qu'il ouvrait avec sa réflexion sur la population se centrera et se resserrera finalement autour de ce problème de gouvernement, de la gouvernementalité politique et des techniques de soi. Cet usage d'une terminologie du gouvernement permettant à Foucault de repenser la positivité du pouvoir en termes de *conduite*, disposition des choses¹ et de *direction* des hommes. Le gouvernement, ce sera :

« cet ensemble de procédures, de techniques, de méthodes qui garantissent le guidage des hommes les uns par les autres » (DE II, p. 912, « Entretien avec Michel Foucault ».)

Le pouvoir comme art de gouverner se dé-substantifie radicalement et apparaît comme un type de relations entre individus qui repose sur la possibilité pour certains hommes de déterminer plus ou moins complètement la conduite d'autres hommes (DE II, p. 979). Opération de direction qui ne se réduit pas à un simple rapport de domination, de coercition, ou de production exhaustive de la conduite de l'autre, mais qui peut être comprise comme la détermination ou l'aménagement d'un certain nombre de possibles dans une situation donnée. Il s'agit de pousser l'autre à se comporter d'une certaine manière, de l'inciter.

Rapport d'incitation qui suppose d'emblée une certaine ouverture des possibles, même limitée, dans laquelle se joue cette relation de gouvernement de l'un sur l'autre. Inciter c'est stimuler une activité ou une énergie. La compréhension du pouvoir comme art de gouverner suppose alors que cet art ne s'exerce que dans un système de forces multiples qui tentent d'agir les uns sur les autres. L'art de gouverner consistera « à manipuler, à maintenir, à distribuer, à rétablir des rapports de force » (STP, p. 317.) « Autrement dit, l'art de gouverner se déploie dans un champ relationnel de forces. » (STP, p. 317)

Les relations de pouvoir s'ancrent dans un domaine de relations stratégiques dont l'enjeu est la conduite de l'autre via des procédures et des techniques diverses. Le gouvernement, en tant qu'action sur des conduites éventuelles suppose donc un champ d'actions qui s'induisent et se répondent. En ce sens, l'analyse du pouvoir en termes de gouvernementalité permet de souligner et d'approfondir le caractère relationnel de son exercice qu'évoquait déjà Foucault dans *La volonté de savoir*.

« Une relation de pouvoir (...) s'articule sur deux éléments qui lui sont indispensables pour être justement une relation de pouvoir : que l'"autre" (celui sur lequel elle s'exerce) soit bien reconnu et maintenu jusqu'au bout comme sujet d'action ; et que s'ouvre, devant la relation de pouvoir, tout un champ de réponses, réactions, effets, inventions possibles. » (Le sujet et le pouvoir, p. 1055.)

Le pouvoir « opère sur le champ de possibilité où vient s'inscrire le comportement de sujets agissants : il incite, il induit, il détourne, il facilite ou rend plus ou moins probable ; à la limite, il contraint ou empêche absolument ; mais il est bien toujours une manière d'agir sur un ou sur des sujets agissants, et ce en tant qu'ils agissent ou sont susceptibles d'agir. Une action sur des actions. » (Le sujet et le pouvoir, p. 1056.)

L'exercice du pouvoir loin de se limiter à la contrainte, à l'interdit ou à la censure aménage des possibilités et probabilités. Gouverner c'est structurer le champ d'actions éventuelles des autres. Le passage du pouvoir disciplinaire au biopolitique puis à la gouvernementalité suppose une certaine liberté, et insiste d'avantage sur la dimension agentive du sujet, implicite et fragile dans développement du pouvoir disciplinaire et encore nébuleuse au début des analyses de la biopolitique.

Il nous semble que cette inflexion dans la conceptualisation du pouvoir par Foucault (disciplinaire → gouvernementalité) a pour avantage de permettre d'articuler une conception du

¹ STP, p. 102.

sujet comme toujours-déjà traversé par les relations de pouvoir et un certain exercice de la liberté, ou en tout cas une la possibilité de penser une action et l'action dans sa dimension d'inventivité propre :

1/ Possibilité de penser l'action → La conduite renvoie à la fois à l'action de conduire et de se conduire qui si elle est stimulée ne peut être univoquement déterminée. Le gouverné agit tout autant qu'il est agi, il « se conduit tout autant qu'il est conduit » (Terrel, 130). Le gouvernement ne prend place qu'entre deux pôles qui l'annulent : la pure est simple contrainte de la domination qui supprime le champ des possibles et l'action entièrement consentie et volontaire qui nie la possibilité d'être affecté dans une relation de gouvernement.

2/Penser l'inventivité également puisque « s'ouvre, devant la relation de pouvoir, tout un champ de réponses, réactions, effets, inventions possibles ». Inventivité stratégique, tactique de ceux qui gouvernent. Inventivité également dans la « réponse » : possibilité de la « contre-conduite ». Car, alors même qu'il déploie cette nouvelle conceptualisation du pouvoir en termes de gouvernement, de gouvernementalité et de conduite des conduites, Foucault a à cœur de souligner l'apparition corrélative de « contre-conduites » qui émergent avec le problème du gouvernement :

« Ce sont des mouvements qui ont pour objectif une autre conduite, c'est-à-dire : vouloir être conduit autrement, par d'autres conducteurs et par d'autres bergers, vers d'autres objectifs et vers d'autres formes de salut, à travers d'autres procédures et d'autres méthodes. » (STP, p. 198.)

Question : la contre-conduite peut-elle être rapportée à la résistance ou à l'anormal évoqué plus haut ? (Réduction alors de l'inventivité à la simple négation de la conduite.)

-Oui, dans la mesure où les contre-conduites peuvent être désignées par le pouvoir comme des points de butées qui relance son propre exercice. (Souligne la *contre-conduite*.)

-En même temps, l'idée de *contre-conduite* va par-delà la simple négativité : les contre-conduites, en tant que conduites justement, ne se réduisent pas au refus, elles signifient également une productivité au niveau des formes d'existence, d'organisation, et d'institutions autres par rapport aux conduites instituées (STP, p. 203). Ces contre-conduites érodent les formes de subjectivités instituées, mais travaillent également positivement à d'autres modes de subjectivation. Elles mettent en question les types de conduites/gouvernements institués pour en instituer d'autres. Il s'agit de redistribuer, inverser, annuler, disqualifier mais également d'inventer *à partir de l'utilisation tactique d'éléments de conduite*. La réflexion sur la gouvernementalité nous conduit à saisir autrement les phénomènes de pouvoir et de résistances, sans plus se référer aux concepts traditionnels d'aliénation ou de libération.

Néanmoins, s'il on aperçoit ici les linéaments de la possibilité de penser la puissance d'agir à partir de l'analyse de la gouvernementalité, j'aimerais approfondir cette possibilité de penser une puissance d'agir qui s'inscrit au cœur des relations de pouvoir à partir des dernières études de Foucault sur le souci de soi, et plus particulièrement à partir de ces leçons sur le cynisme. Ce dernier détour nous permettra de comprendre comment l'action, au sein de l'œuvre foucauldienne, ne peut renvoyer à un sujet fondateur, originaire et inconditionné, qui serait garant de son efficacité transformatrice, sans toutefois être dénuée de sa part d'innovation ou de sa dimension transfiguratrice vis-à-vis du donné. Le recours aux études foucaaldiennes sur le cynisme permet de penser l'action à la fois dans son caractère conditionnée et dans sa valeur de nouveauté, de métamorphose ou d'altération vis-à-vis des conditions qui l'instituent.

Souci de soi et cynisme :

Visée du souci de soi :

- Atteindre une certaine maîtrise de soi par soi
- Toutefois, ce rapport de maîtrise que le sujet entretient par rapport à lui-même ne peut signifier ni l'arrachement du sujet hors de toute relation de gouvernement, ni le retour à un sujet originaire. Il ne peut signifier l'extériorité vis-à-vis de toute relation

de pouvoir dans la mesure où le souci de soi ne peut passer que par un rapport à un autre qui est le maître. Le souci de soi nécessite la présence d'un autre.

L'idée d'une autodétermination du soi, de maître de soi par et sur soi, ne signifie donc nullement une rupture avec toute relation de pouvoir. Le souci de soi, ce rapport de maîtrise de soi par soi auquel le sujet tend ne peut être mis en œuvre qu'à travers un ensemble de pratiques et d'institutions qui le conditionnent. L'effort du sujet pour tendre vers la maîtrise nécessite le rapport à un autre compris comme médiateur (le maître ou le directeur). Le gouvernement de soi, le se gouverner auquel aspire le souci de soi, ne se gagne qu'à être médiatisé et conditionné. L'autre sera l'opérateur de la réforme que l'individu entreprend de mener pour se constituer en sujet. Et ce rapport à l'autre est un rapport de conduite, de guidage, d'actions opérées sur le sujet pour qu'il puisse instaurer à lui-même un rapport de maîtrise. Le gouvernement de soi nécessite ainsi le gouvernement d'un autre.

Notons également que le souci de soi ne peut signifier retour à un sujet originaire car même lorsque le souci de soi prend le soi pour fin propre et qu'apparaît une autofinalisation du rapport à soi, alors même que le souci de soi se comprend comme un retour ou un repli du soi sur soi, ce retour, comme Foucault le montre à plusieurs reprises dans *l'Herméneutique du Sujet*, ce retour n'est jamais retour vers un sujet préexistant et déjà donné, il est retour vers ce sujet que le soi n'a jamais été, vers une forme de subjectivité que le soi se fixe pour tâche. Il s'agit de « redevenir ce qu'on a jamais été » (*Herméneutique du sujet*, p. 92). Le souci de soi est une activité permanente du sujet sur lui-même qui aboutit à un certain rapport du sujet à lui-même, activité qui suppose le déplacement du sujet par rapport à lui-même et vers lui-même en tant qu'il a à se constituer comme ce sujet qui n'est jamais donné mais toujours à faire.

Or, dans les différentes formes de souci de soi étudiées par Foucault, j'aimerais m'arrêter sur cette forme particulière du souci de soi qui se lie à l'exigence du courage de manifester et de dire la vérité qu'est le cynisme. Il me semble, en effet, que la lecture que propose Foucault du cynisme comme forme de vie nous permettrait de comprendre un peu mieux ce qu'il en est de la puissance conditionnée et comment on pourrait en comprendre l'exercice.

Dans *Le courage de la Vérité*, Foucault montre que le cynisme va reprendre le thème de la vraie vie, tel qu'il est pensé dans la tradition philosophique, et faire jouer à partir de celui-ci un autre thème : « change la valeur de la monnaie » (p. 208), falsifie-la, ou altère-la. C'est à partir de ces deux thèmes, la vraie vie et l'altération la valeur de la monnaie, que le cynisme va déployer une pratique éthique, une ascèse spirituelle et corporelle qui inaugure une certaine forme de subjectivité. Par rapport à ce second principe, Foucault souligne d'abord la proximité entre le terme grec désignant la monnaie (*nomisma*) qu'il s'agit altérer et le terme grec se rapportant à la loi ou à la coutume (*nomos*) (209). Il montre ensuite que le verbe changer, altérer (*parakharattein*) peut, bien sûr signifier une dénaturation ou dévaluation de la monnaie, mais peut également, et c'est ce qui l'intéresse, signifier ceci :

« à partir d'une certaine pièce de monnaie qui porte une certaine effigie, effacer l'effigie qui s'y trouve, et la remplacer par une autre qui représentera beaucoup et permettra à cette pièce de circuler avec sa vraie valeur. » (209)

Il s'agit donc de prendre une pièce de monnaie (*nomisma*), non pour en altérer le métal, mais pour en modifier la figure, la surface ou l'apparence et transformer ainsi sa valeur. En prenant au sérieux le rapport entre *nomisma* et *nomos* qu'établit Foucault, il apparaît que le principe qui, selon Foucault, animerait le cynisme comme mode de vie consisterait à prendre la coutume, la loi, le *nomos*, pour en modifier le profil, l'allure, la configuration.

Pour Foucault, le cynisme consiste à s'approprier le thème de la vraie vie, à « [le] reprendre au plus près de la signification traditionnelle qu'[il] a reçu[] » pour le transfigurer – le thème de la vraie vie étant alors le *nomos*, la norme qui institue la subjectivité philosophique, l'allure de la vie et du

sujet telles qu'elle puisse se reconnaître et être reconnue comme forme du sujet et de la vie philosophique. Or, les cyniques « vont faire apparaître, par passage à la limite, sans rupture, simplement en poussant ces thèmes jusqu'à leur pointe extrême, une vie qui est précisément le contraire même de ce qui était reconnu traditionnellement [comme étant] la vraie vie. » (209)

Le cynisme apparaît comme une pratique des limites. Il opère un passage à la limite des thèmes traditionnels qui caractérisent la philosophie, il réalise une réduction qui devient inversion du thème de la vraie vie. Le cynisme s'insère dans la trame traditionnelle de l'existence, s'inscrit dans les cadres qui définissent la forme de la vraie vie, mais cette inscription s'effectue dans un jeu de réduction et de radicalisation déformant. Le cynisme ne consiste pas à s'extirper hors des limites définies par le thème traditionnel de la vie vraie : il est, au contraire, un exercice à l'intérieur et sur ces limites, une exploration et une expérimentation des principes qui définissent la vie philosophie comme vie vraie – expérimentation qui conduit à une inversion au niveau des effets attendus de la mise en œuvre de ces principes.

Le cynisme est une extrapolation plutôt qu'un rapport d'extériorité -une extrapolation des thèmes de la vraie vie qui produit un retournement de ceux-ci. Le cynisme opère ainsi un déplacement qui dévie et distord le thème de la vraie vie. Il apparaît comme l'irréductible, le « scandale » de la philosophie, mais aussi comme sa « banalité ». Il est pour la philosophie à la fois « très familier » et pourtant « étrange » (213). Il est une forme d'existence qui devient inacceptable pour la philosophie car elle est conduite à la fois à s'y reconnaître et ne plus vouloir s'y reconnaître. Le cynisme est le « miroir brisé de la philosophie ancienne ». Il prend ce qu'il y a de plus commun à son époque et en fait quelque chose à la fois tout à fait inattendu et inacceptable. « De la philosophie prise, pratiquée, vécu dans sa banalité, il a fait un scandale. » (214)

Le cynisme manifeste ainsi l'altérité et la déformation *dans et à partir de* la vie philosophique et rompt en son sein l'évidence qu'elle pouvait constituer. Cette manifestation de l'altérité produit alors une altération du regard : avec le cynisme, la vie philosophique comme vraie vie ne va plus de soi. Le cynisme pose la question de la vie philosophique en tant que vraie vie comme un problème -problématisation qui anime de nouvelles pratiques. Le cynisme introduit cette question au cœur de la vie philosophique : « quelle peut être la forme de vie qui soit telle qu'elle pratique le dire-vrai ? » (216) Qu'est-ce que la vie vrai ? Quelle pourrait être la forme de la vie philosophique pour qu'elle soit une vie qui manifeste la vérité vivante ? Et cette question, il la pose dans une pratique d'altération qui apparaît comme une pratique autre par rapport à la vie philosophique. Le cynisme problématise la vraie vie comme forme de vie philosophique, par le fait même qu'il fait émerger d'autres formes de vie au sein de, *dans et à partir du cadre de* la vie philosophique même.

De la même manière, la puissance d'agir, comme transformation, transfiguration de l'ordre institué qui la conditionne, interroge les formes d'expériences instituées, le champ normatif dans lequel elle s'inscrit et la rend possible, est un agir qui s'il est conditionné, fait retour sur ces conditions de possibilités et, dans le même mouvement, ne peut les laisser intactes et produit d'autres formes d'expérimentation possibles. Le cynisme, c'est un de ces gestes dans lesquels les limites du social sont reconduites à elles-mêmes en étant mises en lumières de façon hyperbolique et ainsi débordées depuis le champ social. Geste qui introduit ainsi une déchirure au sein de la vie philosophique (et de ce qui peut y être défini comme un dispositif de subjectivation selon les principes de la vraie vie) et l'ouvre vers d'autres mode d'être possible.

Conclusion :

C'est selon nous une piste porteuse que d'essayer de comprendre la puissance d'agit comme la possibilité pour le sujet de mettre en lumière les conditions de possibilités qui l'instituent en tant que sujet par un de ces gestes qui reconduit une expérience à sa limite [// préface à la transgression], déborde le cadre de l'institué et institue ainsi d'autres manière de voir, de dire, et d'être.

Ainsi, il faut comprendre que la puissance d'agir est toujours liée à un cadre (normatif) qui la conditionne et la rend possible. A partir des analyses de Foucault, être sujet, c'est toujours d'abord être assujetti, s'insérer dans un champ de possibilités et d'impossibilités qui conditionne notre émergence en tant que sujet. Être sujet, c'est être formé dans des relations de pouvoir qui conditionnent la possibilité d'entrer dans ce jeu des relations de pouvoir. Toutefois, si le sujet émerge au sein d'une relation de gouvernementalité où il se voit imposer des manières instituées d'être, de connaître, de dire, de voir et de se manifester, la pratique éthique du souci de soi, et plus particulièrement la *praxis* cynique, révèle la possibilité pour l'action d'être une interrogation sur ses conditions de possibilités, les normes qui le gouvernent la formation du sujet et les effets de pouvoir qu'elles véhiculent, qui s'inscrit directement dans le champ des relations de pouvoir.

→ Importance de souligner que la puissance d'agir a dès lors des conditions et de s'interroger justement sur les « degrés » de puissance d'agir qu'un champ rend possible

Avec Foucault, il s'agit de souligner que si le sujet est formé dans les relations de pouvoir, un travail de soi sur soi est néanmoins toujours possible. Cependant, loin d'opérer une extraction hors de ces relations et du cadre qui définit la forme que nous pouvons prendre, cette élaboration de soi s'inscrit toujours un champ ou un ordre qui lui préexiste, ce travail de soi sur soi a lieu grâce à des normes qui sont indiscutablement déjà en place (Butler). Le travail éthique sur soi s'accomplit toujours au sein d'une trame politique de relations de pouvoir dans lequel le sujet est pris, et qu'il s'efforce de dénouer ou retisser par un travail de soi sur soi qui s'apparente toujours déjà à un effort politique de *reconfiguration* du jeu de forces institué.

Nous espérons avoir pu montrer que la puissance d'agir, à partir de Foucault, ne peut signifier l'abstraction hors de toute contrainte extérieure mais consiste le jeu ténu et réfléchi sur les contraintes posées quant aux formes de subjectivité et d'agir possibles. Agir ne peut signifier l'indétermination de la volonté du sujet dans la manière dont il guide ses actions, mais doit plutôt pouvoir être compris comme un travail par le sujet sur ses déterminations pour que celles-ci ne soient plus simplement cette altérité à laquelle il obéit mais une altérité qui le constitue et qu'il constitue à son tour. L'altérité qui institue le sujet dans les relations de pouvoir est à son tour instituée par le sujet dans l'exercice du gouvernement qu'il opère de soi sur et par soi.